

Hautes-Pyrénées

COMMUNE DE LUQUET



Nous vous informons que des terres communales jusqu'alors louées en fermage se sont libérées. Il s'agit des parcelles cadastrées section ZA n°17 et 19 d'une superficie de 95a40ca, section ZM n°50 lot 1 d'une superficie de 58a55ca et section ZM n°50 lot 4 d'une superficie de 1ha03a1oca.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez adresser un courrier à la mairie au plus tard le 15 février 2019. En cas de candidatures multiples, la mairie mettra en place des critères de priorité.